

LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR

ETUDES PREALABLES A L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE

REUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE LOCALE MOUGINS

SYNTHESE

VERSION 1 – 18/10/2016

LES ETUDES PREALABLES A L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE SONT FINANCEES PAR :



DATE ET LIEU

18/10/2016

18h10

Salle Courteline, Mougins

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 120**EN TRIBUNE**

Jean-Michel CHERRIER

SNCF Réseau – Directeur de la mission LNPCA

Nicolas GUYOT

SNCF Réseau – Directeur des études

Roland LEGRAND

SNCF Réseau – Directeur des gares nouvelles

Richard GALY

Maire de Mougins

Durée de la présentation SNCF Réseau : 35 minutes**Durée des échanges avec le public : 1h30**

Après l'introduction liminaire de Stéphane SAINT-PIERRE (cabinet Nicaya conseil), assistant au maître d'ouvrage pour la concertation, sur le cadrage de la réunion publique, celle-ci s'est déroulée en 4 temps :

- Mot d'accueil de Monsieur GALY qui indique que 90% de la population du département des Alpes-Maritimes habite une bande littorale équivalente à 10% du territoire et que le département souffre de saturation routière sur la bande littorale, et aussi aux abords de la technopole de Sophia-Antipolis et entre Cannes et Grasse. Il annonce que la recherche de solutions de mobilité est un enjeu particulièrement important, auquel se sont attelées les Communautés d'agglomération des Pays de Lérins et du Pays de Grasse, notamment au travers de leur Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT). Il rappelle que les TER constituent un mode de déplacements important dans le département mais que les lignes existantes sont saturées. Il présente brièvement le projet de LNPCA, ses objectifs de connexion entre Marseille, Toulon, la Côte d'Azur et l'Italie et le phasage du projet en trois priorités. Il précise que les élus du département se sont positionnés en faveur d'un passage en souterrain. Concernant la proposition de gare des Bréguières, il rappelle son positionnement initial favorable à cette variante sous deux conditions : la gare devra être aménagée à l'Est de la commune, au plus près des Clausonnes, et accompagnée de la réalisation de la sortie n°43 de l'A8. Estimant que ces conditions ne sont pas réunies, Monsieur le Maire rejette la proposition de gare sur le secteur des Bréguières. Il ajoute que les projets d'aménagement de 500 000 m² de locaux d'activités à Valbonne (secteurs des Clausonnes, des Trois Moulins et du Fugueiret) conduiront à accroître les déplacements pendulaires depuis et vers une gare aux Bréguières, ce qui n'est pas souhaitable. Il annonce que le Maire de Cannes s'est positionné en faveur d'une gare TGV à Cannes La Bocca et que les élus des communes membres du SCoT se sont également exprimés dans ce sens. Cette gare à La Bocca pourrait être couplée avec une gare TER aux Bouillides, qui faciliterait les déplacements sur Sophia Antipolis (15 minutes) ;
- Présentation, par SNCF Réseau des variantes de tracés et de positions de gares des aménagements de Priorité 1 sur l'ensemble du territoire, entre Marseille et Nice, dans les Alpes-Maritimes et plus spécifiquement à Mougins (35 minutes) ;
- Intervention de Monsieur le Maire afin de préciser que les études techniques initiales réalisées par la SNCF Réseau portaient sur les variantes de gares aux Bréguières et au Fugueiret. La concertation avec les élus a permis de faire émerger deux nouvelles variantes de gare : la gare TER aux Bouillides, sur demande de Monsieur Daunis, et la gare TGV/TER à Cannes la Bocca, sur demande

de Monsieur Lisnard. Il rappelle que les Communautés d'agglomération des Pays de Lérins et du Pays de Grasse se positionnent en faveur de la gare à Cannes la Bocca et d'une amélioration de la ligne Cannes-Grasse. Il indique qu'une motion a été votée pour refuser la variante de gare aux Bréguières. Il conclut en affirmant que, même si le niveau d'études sur la variante de gare à La Bocca n'est pas aussi poussé que pour les autres variantes de gares, l'horizon temporel avant l'enquête publique (prévue en 2018) permettra d'affiner les études (6 minutes) ;

- Echanges avec le public (1h30), en donnant la priorité aux habitants de Mougins. Les réponses apportées par SNCF Réseau sont disponibles dans le verbatim de la réunion.

THEMATIQUES ABORDEES LORS DES ECHANGES

La **thématique des gares** a été largement abordée. La majorité des 15 interventions a porté sur la variante de gare Ouest Alpes-Maritimes aux Bréguières. Les participants se sont principalement exprimés en faveur du projet de ligne nouvelle et en défaveur de la variante de gare aux Bréguières évoquant les raisons suivantes :

- Sa situation excentrée par rapport au cœur de Sophia et inadaptée à la desserte de la technopole ;
- L'inondabilité du secteur et le risque d'aggravation que pourrait engendrer une gare dans ce secteur ;
- La problématique de stationnement que générerait cette gare et le risque de voir le parc de la Valmasque utilisé comme parking gratuit ;
- L'impact sur le paysage, avec un passage en aérien dans le parc de la Valmasque ;
- Les nuisances engendrées sur les habitations riveraines ;
- La crainte que cette variante de gare n'accroisse la congestion routière autour de la sortie n°42 de l'A8.

La majorité des participants qui se sont exprimés en ce sens se positionnent plutôt en faveur de la variante de gare au Fugueiret.

Deux participants ont demandé que la gare Ouest Alpes-Maritimes soit située au Nord de l'autoroute A8 pour assurer une bonne desserte de la technopole, et qu'il s'agisse d'une gare TER/TGV.

Un participant s'est exprimé en faveur d'une gare TGV à Cannes La Bocca qui permettrait de connecter la ligne littorale et la ligne nouvelle, de mailler le territoire et de renforcer la fiabilité du système ferroviaire.

Une interrogation a été formulée quant à la prise en compte de la gare de Monaco dans le projet LNPCA. SNCF Réseau a précisé que le traitement du tronçon entre Nice et l'Italie ne faisait pas partie de la Priorité 1 (objet d'une décision ministérielle) du projet LNPCA mais que le projet Mandelieu-Vintimille, inscrit au Contrat de Plan Etat Région, visait à apporter des améliorations sur cette partie de la ligne existante.

Des questions ont été adressées à SNCF Réseau concernant **les techniques de construction**. Ils ont porté sur les impacts des passages en tunnel : nuisances vibratoires sur le bâti, émergences et gestion des phases travaux. SNCF Réseau a précisé qu'il existe deux sortes d'émergences : celles liées aux travaux et celles

liées à la réglementation européenne qui impose, dans le cas des tunnels bitubes, une émergence tous les cinq kilomètres. Les vibrations sont quant à elles traitées via des procédés techniques (dalles flottantes, chaussons de rails anti-vibrations, ...) qui permettent de les absorber.

La thématique des bassins de rétention a été évoquée. SNCF Réseau a répondu qu'au stade actuel des études, les caractéristiques des bassins de rétention n'avaient pas encore été définies.

Un participant a posé la question de l'évacuation des gravats lors de la réalisation de la tranchée couverte. SNCF Réseau a indiqué que la stratégie de gestion des matériaux était prévue pour être précisée dans le cadre des études d'approfondissements à venir après la concertation publique et avant l'enquête d'utilité publique.

Un participant a demandé pourquoi, dans les variantes de gare au Fugueiret et aux Bouillides, la Brague était franchie en aérien... SNCF Réseau a démontré qu'en raison des contraintes de pente admissible pour une voie ferrée (3,5% maximum), de la topographie du territoire et des positionnements de gare de ces deux variantes, le passage sous la Brague ne pouvait pas être envisagé.

Une question a porté sur la possibilité de profiter des travaux de réalisation de la ligne nouvelle pour enfouir les lignes électriques à haute tension. SNCF Réseau a précisé que les contraintes techniques liées au ferroviaire et celles liées aux lignes hautes tension ne permettaient pas de réaliser des aménagements mixtes.

Le traitement du goulet d'étranglement entre la future gare de Nice Aéroport et la gare de Nice Ville et la fiabilisation des circulations ferroviaires entre ces deux gares ont fait l'objet d'une question. SNCF Réseau a expliqué que les 2 voies entre Nice Aéroport et Nice Ville étaient compatibles avec les dessertes envisagées dans le cadre du projet et que leur doublement n'était donc pas indispensable à ce stade.

Concernant l'expression **du soutien ou de l'opposition au projet**, les principales raisons évoquées pour soutenir le projet ont été :

- L'intérêt du projet de LNPCA pour désaturer la ligne ferroviaire littorale et faciliter les mobilités quotidiennes ;
- La nécessité de la desserte ferroviaire de la technopole de Sophia-Antipolis ;
- Le besoin de renforcer le cadencement des TER sur la ligne historique.

Les principales raisons évoquées pour rejeter le projet ont été :

- La perspective d'un ralentissement démographique sur la zone littorale et la désaturation naturelle qu'il pourrait engendrer ;
- La crainte que le projet ne réponde pas aux réels besoins de desserte des travailleurs de Sophia-Antipolis ;
- La préférence accordée au développement de solutions de mobilités innovantes, alternatives au train, afin de répondre à la problématique des transports du quotidien (voitures autonomes,...) ;
- Le coût du projet et ses difficultés de financement.

La thématique de l'**intermodalité** a été abordée à plusieurs reprises. SNCF Réseau a précisé que la création de pôles d'échanges s'accompagnait de la mise en place de l'intermodalité adéquate et que les collectivités

territoriales accompagnaient SNCF Réseau sur cette thématique.

La question de la **prise en compte des études** réalisées sur la provenance des travailleurs de Sophia-Antipolis a été posée. SNCF Réseau a répondu par que cette dimension avait été prise en compte.

Monsieur le Maire de Mougins clôt la réunion publique en rappelant le souhait, unanime, du conseil municipal, de voir la variante de gare aux Bréguières définitivement abandonnée, et en précisant que la proposition de gare TGV à Cannes La Bocca est stratégique compte-tenu de l'attractivité de la Ville de Cannes.

SNCF Réseau
Direction territoriale Provence-Alpes-Côte d'Azur
Mission LNPCA
Les Docks – Atrium 10.5
10 Place de la Joliette - BP 85404
13567 MARSEILLE CEDEX 02

